NATIONS UNIES



# Conseil Économique et Social

Distr. GÉNÉRALE

TRADE/WP.7/GE.2/2000/17/Add.4 14 Août 2000

Original: ANGLAIS et

FRANCAIS

# COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRISE

Groupe de travail de la normalisation des produits périssables et de l'amélioration de la qualité

Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (fruits)

Quarante-septième session, Genève, 19-22 juin 2000

#### RAPPORT DE LA QUARANTE-SEPTIEME SESSION

Addendum 4 (Norme-Cadre - Terminologie recommandée)

# Note du secrétariat

Lors de la dernière session, la texte a été longuement discuté sur la base d'une proposition de la délégation de l'Espagne et plusieurs modifications ont été convenues. Les délégations sont invitées à communiquer leurs commentaires sur les textes indiqués entre parenthèses aux rapporteurs de l'Espagne. La délégation de l'Espagne présentera une nouvelle version lors de la prochaine session.

[texte] Texte qui n'est pas définitivement discuté

Norme Cadre: Terminologie recommandée

#### ANNEXE III

# TERMINOLOGIE RECOMMANDÉE POUR LES NORMES RELATIVES AUX FRUITS SECS ET SÉCHÉS ET DÉFINITION DES DÉFAUTS

### 1. Terminologie recommandée

Amande: partie comestible des fruits en coque, qui se correspond avec la semence du

fruit sec, pourvue d'une pellicule ou tégument éxterieur (teste ou episperme).

Amande pelée ou repelée: amande dépourvue de leur tégument ou pellicule extérieur.

Coque: partie ligneuse non comestible des fruits secs qui protege l'amande, et qui se

correspond avec l'endocarpe (fruits en drupe), le pericarpe (fruits en nucule)

ou la teste (strobiles ou fruits en cône).

Noyau: partie non comestible des fruits séchés en drupe, qui se correspond

avec l'endocarpe et la semence du fruit.

Consommation directe: fruits secs ou séchés qui arriveront au consommateur final dans son stade

actuele, sans soufrir d'autres manipulations que les propres du préparation ou emballage. Les opérations de triage, selection, calibrage, mélange, etc, ne

sont pas considerées comme opérations de transformation.

Transformation: opération, différente des propres du préparation ou embalage, qui comporte

une modification substancielle du produit ou de sa forme de présentation, comme le décorticage, le repelage ("repelado"), le grillage ou torrefaction,

l'obtention de bâtons, pàtes ou farine, etc.

Industrie alimentaire: toute autre opération qui comporte soit l'obtention de produits alimentaires

dérivés (huiles, arômes ou condiments, etc.), soit son utilisation comme

ingredient dans la fabrication de produits alimentaires différents.

Suffisament secs ou séchés: fruits secs ou séchés qui ont obtenu, soit par leur propre évolution, soit par

moyen de systèmes naturels ou artificiels de séchage, un degré d'humidité tel qui assure sa conservation. {la teneur maximale en eau du produit doit

normalement être exprimée à ce sujet}

Séchage naturel: perte d'humidité obtenue par la seule action de l'aération et/ou la chaleur

ambiante, sans utilisation de sources exterieures de chaleur ou de substances

désséchantes ou déshydratantes.

# TRADE/WP.7/GE.2/2000/17/Add.4 page 3

Norme-Cadre: Terminologie recommandée

Mûrs: fruits secs ou séchés ayant obtenu une maturité suffisante, compte tenu de

leur nature et leur destination final. {le cas échéant indications sur la teneur minimale en sucre, acidité, coloration minimale, stade de développement, etc.

peuvent être signalées à ce sujet}

Conservateur: aditif qui prolonge la vie utile des produits alimentaires, en les protégeant des

déteriorations produites par les microorganismes ou des altèrations

biológiques.

Calibrage: action et resultat de classer les fruits secs ou séchés en fonction de leur

grandeur, poids ou volume; il est défini par une série de rangs ou intervalles définis par leurs calibres maximaux et minimaux qui peuvent être exprimés, selon le cas, par rapport au diamètre de la séction équatoriale du fruit, le diamètre maximal, le poids unitaire, le nombre de fruits par unité de poids,

etc.

Criblage: action et resultat de classer les fruits secs par rapport à un calibre minimal

ou maximal donnée; il peut être exprimé par la mention du calibre minimal suivie des mots "et plus" ou par la mention du calibre maximal suivie des

mots "et moins".

Type commercial: fruits qui appartiennent à différentes variétés, mais de type varietal et

caractérisques similaires, ou ensemble de variétés officiellement défini par le

pays producteur.

Lot: quantité de produit que, dans le stade du contrôle à l'exportation, présente

caractéristiques uniformes par rapport à l'identité de l'emballeur ou expéditeur, la nature du produit et son origine, la catégorie commercial, le type d'emballage et la présentation du produit et, le cas échéant, la variété

et/ou type commercial, le calibre ou crible et la couleur.

Norme Cadre: Terminologie recommandée

#### 2. Définition des défauts

# a) Définitions genériques

Taches: altèration apparente et localisé de la couleur exterièure ou interièure, quel que

soit sa cause ou origine (intrinsèque ou extrinsèque). {(le cas échéant indiquer

la surface totale maximale par unité admise comme tolerée}

Altèration de la coleur: altèration significative de la couleur tipique exterièure ou interièure,

y compris notamment le noircissement et/ou l'aparition de couleurs très foncées, quel que soit sa cause ou origine (intrinsèque ou

extrinsèque);

Blessures mécaniques: cassures, fissures, déchirures ou meurtrissures qui affectent une

partie significative, soit de la peau, du tégument ou de la coque, soit de la chair du fruit ou de l'amande.{le cas échéant indiquer la surface o la longueur totale maximale par unité admise comme

tolerée}

Attaques des parasites

animaux: dommages ou contaminations visibles causés par des insectes, des acariens,

des rongeurs ou d'autres parasites animaux, y compris la présence d'insectes

morts, de ses résidus ou excréments.

Parasites vivants: présence de parasites animaux vivants (insectes, acariens ou d'autres), quel

que soit son stade d'évolution (adulte, nymphe, larve, oeuf, etc).

Pourritures: décomposition significative due à l'action de microorganismes; normalement

elle est acommpagnée par des changements de texture (apparence molle ou aqueuse) et/ou des modifications de la couleur (apparition initiale de tons

brunâtres, puis noircissement).

Moisissures: filaments de moisissure visibles à l'oeil nu, à l'intérieur ou l'extérieur du fruit

ou de l'amande.

Odeur et/ou saveur

étrangères: odeur ou saveur qui n'est pas propre au produit.

["Staining": ??.]

[Souillure: toute visible et apparente saleté, terre, boue ou poussière adhérée ou

incrustée.]

# TRADE/WP.7/GE.2/2000/17/Add.4 page 5

Norme-Cadre: Terminologie recommandée

Matières étrangères: tout corps ou matière visible et/ou apparente, qui n'est pas normalement

associé au produit, à l'exclusion des impuretés minérales. {voir les définitions

pour les matières végétales externes}

Humidité extérieure

anormale: présence d'eau libre, d'humidité ou de condensation directement sur le

produit.

Impuretés minérales: cendres insolubles dans l'acide chlorhydrique.

#### b) Définitions spécifiques pour les fruits secs (en coque ou décortiqués)

#### Défauts de la coque:

Tout défaut qui altère l'aspect ou la qualité de la coque, tels que:

Coques brisées: coques cassées, fendues ou mécaniquement endommagées; l'absence d'une

partie très petite de la coque, ou une légère craquelure, ne sont pas considérées comme un défaut, toujours a condition que l'amande reste

protégée.

Endommagées mécaniquement: coques avec des lésions mécaniques bien apparentes, même si elles

sont superficielles, comme les marques prononcées d'écalage.

Matières végétales externes: matières végétales sans danger associées au produit.

#### Défauts de l'amande:

Tout défaut altérant l'aspect, la comestibilité, la conservation ou la qualité de l'amande, tels que:

Défauts superficiels: défauts qui altèrent l'aspect du produit: taches, endroits décolorés, peau

déchiré, brûlures de soleil et péricarpe adhérent, etc.

Défauts profonds: défauts qui altèrent fortement l'aspect ou la conservation du produit: terre

incrustée, cassures, fissures, traces de frottement, écrasement, lésions dues

à tout autres causes, etc.

Défauts intrinsèques: anomalies qui ne sont pas caractéristiques de fruits mûrs convenablement

manutentionnés d'une variété donné: maturité incomplète, développement

insuffisant germination, avortement, etc.

Norme Cadre: Terminologie recommandée

Fruit à coque vide ou creuse: fruit à coque dont l'amande a avortée.

[Incomplètes: amandes dont il manque moins d'un tiers de l'amande entière. {le cas

échéant indiquer une portion différente}]

[Brisées: amandes dont il manque plus d'un tiers de l'amande entière. {le cas échéant

indiquer une portion différente}]

[Morceaux: partie d'amande inférieure au tiers de l'amande entière {le cas échéant

ajouter ou remplacer par une référence à un calibre ou diamètre en mm}]

Endommagées

*mécaniquement:* amandes partiellement cassées (incompletes), moitiés ou fendues (separation

des cotylédons), ou avec des lésions mécaniques superficielles; l'absence d'une petite partie du tégument, les éraflures et les lésions très superficielles <inférieures à ... mm de diamètre ou de longueur, et a ... mm de profondeur> ne sont pas considerées comme défauts. {le cas échéant, ajouter indications

spécifiques pour les moitiés ou fendues}

Insuffisamment dévelopées: amande qui n'est pas parfaitement developée <et qui ne remplit pas

suffisamment la cavité interieure de la coque>. {la forme de l'amande peut être différente selon la varieté ou le type commercial, mais l'amande ne doit

pas être déformée ou présenter des parties ratatinées}

Racornies [ou ratatinés]: amandes qui sont considérablement ridés, rétrécies, desséchés ou durcis.

[Taches ou altérations

physiologiques: altérations de la couleur de l'amande, et parfois de sa texture ou saveur.]

Callosités: cicatrices ou défomations dues à des lésions mécaniques, des maladies

virotiques ou bactériennes, ou des causes physiologiques.

Dégâts causés par la chaleur: dégâts produits par une température excessive pendant le sèchage

ou la transformation, produisant une altération significative de

l'aspect, de la saveur ou de la comestibilité du produit.

Fermentation: défauts dus à l'action des ferments, enzymes ou bactéries, tels qu'ils altèrent

notablement l'aspect et/ou la saveur caractéristiques du produit.

Rancissement: oxydation des lipides ou production d'acides gras libres qui donnent un goût

désagréable caractéristique; l'aspect huileux de la chair n'indique pas

nécessairement que l'amande soit rance.

Germination: développement apparent du germe, même si il n'est pas visible de l'extérieur.

Norme-Cadre: Terminologie recommandée

Jumelles: amandes de formes caractèristiques, conséquence du développement de deux

amandes dans la même coque.

Matières végétales externes: matières végétales sans danger associées au produit, comme les restes de

coque ou coquille, tégument, etc.

# c) Définitions spécifiques pour les fruits séchés

Endommagées mécaniquement: fruits séchés avec des lésions mécaniques apparentes; les éraflures

et les lésions très superficielles <inférieures à ... mm de diamètre ou longueur, et a ... mm de profondeur> ne sont pas considerées comme défauts. {pour les produits dénoyautés, épépinés, dépedunculés ou dépedicullés les lésions mécaniques normales dérivées de cettes

opérations ne sont pas considerées comme défauts}

Dégâts causés par la chaleur: dégâts dus à la radiation solaire ou à une température excessive

pendant le séchage, produisant une altération significative de l'aspect,

de la saveur ou de la comestibilité du produit.

Défauts de texture: Fruits avec des parties non charnues (endurcies, racornies ou creuses), qui

affectent plus d'une ... partie du fruit.

Callosités: cicatrices ou déformations dues à des lésions mécaniques (grêle,

meurtrissures, frottements, etc.), des maladies virotiques ou bactériennes, ou

des causes physiologiques.

Fermentation: défauts dus à l'action des ferments, enzymes ou bactéries, tels qu'ils altèrent

notablement l'aspect et/ou la saveur caractéristiques du produit.

[Morceaux: partie d'un fruit inférieure au tiers du fruit entier. {le cas échéant indiquer

une portion différente, ou remplacer par une référence à une grandeur en

mm}]

Matières végétales externes: matières végétales sans danger associées au produit, comme les restes de

peduncules et pédicelles, feuilles ou semences.